## DEPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE BONDUES



ID: 059-215900903-20221213-22\_4\_16-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

## Extrait du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal

Le mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 7 décembre 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE. Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, , M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir): Mme Marie DUCATTEAU (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Yves PAUL (à M. Xavier BASSELET)

Absent excusé: M. Dominique FRETE

Absents: Mme Marie VANOYE, M. Antoine DHALLUIN, M. Nicolas CARLIN

N° 22-4-16

Sport

Football Club de Bondues

Subvention 2023 pour la mise en œuvre d'actions

Convention

Rapport de Mme SION, Conseillère déléguée aux Sports

Nous venons de décider l'attribution des subventions pour l'année 2023 aux associations bonduoises.

Compte tenu de l'importance de la subvention accordée au Football Club de Bondues compte tenu aussi des objectifs et engagements, il convient de définir les modalités de son attribution par une convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

La dépense s'y rapportant sera imputée sur le budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires Commission 4 du 29 novembre 2022

Vote à l'unanimité

Le Conseil Adhère à la proposition ci-dessu

si fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme Le Maire